

Délibération n° 25-0706

CFVU DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN PARCOURS EN ALTERNANCE DU DAEU POUR LA RENTRÉE 2025

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Etant préalablement exposé que pour se conformer au cadre réglementaire de l'alternance, le volume horaire sera porté à 400 heures en introduisant de nouveaux modules de formation.

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la création d'un parcours en alternance du DAEU pour la rentrée 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 10/07/2025.*

Présents	13
Représentés	13
Suffrages exprimés	26
Pour	25
Contre	1

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :